



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

## **Communication au public concernant le Service de la reconnaissance des diplômes**

Luxembourg, le 22 décembre 2020

Au vu de la situation actuelle liée au virus SARS-CoV-2 et compte tenu des nouvelles mesures annoncées par le Gouvernement le 21 décembre 2020, le service reste joignable du 28 décembre au 10 janvier, mais uniquement par voie électronique à l'adresse [reconnaissance@men.lu](mailto:reconnaissance@men.lu). Une permanence téléphonique est assurée au 247-85910.

Les demandes de reconnaissance peuvent être expédiées par voie postale à l'adresse suivante :

Service de la reconnaissance des diplômes  
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse  
18-20, montée de la Pétrusse  
L-2327 Luxembourg

ou bien déposés dans la boîte postale à cette même adresse.

Les ressortissants de pays de l'UE peuvent exceptionnellement introduire leur dossier par voie électronique à l'adresse [reconnaissance@men.lu](mailto:reconnaissance@men.lu).

L'accueil physique reste possible : les rendez-vous peuvent être pris par voie électronique ou par téléphone, du lundi au vendredi de 9h00 - 11h30 et de 14h30 - 16h00.

A noter que des informations sur les la reconnaissance des diplômes peuvent également être consultées sur :  
[guichet.public.lu/de/organismes/organismes\\_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html](http://guichet.public.lu/de/organismes/organismes_citoyens/ministere-education-nationale/service-reconnaissance-diplomes.html)